
NORME INTERNATIONALE **ISO** 3525



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle d'amyris

Oil of amyris

Première édition – 1979-02-01

iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3525:1979](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6dbed182-97e0-4054-8484-e1d67196fef5/iso-3525-1979)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6dbed182-97e0-4054-8484-e1d67196fef5/iso-3525-1979>

CDU 668.526.33

Réf. n° : ISO 3525-1979 (F)

Descripteurs : huile essentielle, amyris, spécification de matière, propriété physique, propriété optique, propriété chimique, propriété organoleptique.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3525 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux comités membres en octobre 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 3525:1979](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6dbed182-97e0-4054-8484-e1d67196c13/iso-3525-1979)

Afrique du Sud, Rép. d'	Corée, Rép. de	Italie
Autriche	Espagne	Pays-Bas
Brésil	France	Turquie
Canada*	Inde	

* à l'exception du paragraphe 4.9.

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Huile essentielle d'amyris

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle d'amyris, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*¹⁾

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol.*²⁾

ISO 1242, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'acide.*

ISO 3794, *Huiles essentielles (contenant des alcools tertiaires) — Évaluation de la teneur en alcools libres par détermination de l'indice d'ester après acétylation.*

3 DÉFINITION

huile essentielle d'amyris : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau du bois de *Amyris balsamifera* Linnaeus, cultivé dans les régions voisines de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique.

4 SPÉCIFICATIONS

4.1 Aspect

Liquide limpide, légèrement visqueux.

4.2 Couleur

De jaune pâle à jaune ambré.

4.3 Odeur

Caractéristique, boisée.

4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,946

Maximum : 0,978

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,505 0

Maximum : 1,512 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre + 10° et + 60°

4.7 Miscibilité à l'éthanol à 90 % (V/V), à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 1 volume d'éthanol à 90 % (V/V) pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle; une opalescence peut parfois être observée en continuant l'addition de solvant.

4.8 Indice d'acide

Maximum : 3,0

4.9 Indice d'ester après acétylation

Minimum : 180

Maximum : 198

5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml.

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 592.)

2) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 875.)

ISO 3525-1979 (F)

6 MÉTHODES D'ESSAI

6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir ISO/R 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir ISO 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir ISO 592.

6.4 Miscibilité à l'éthanol à 90 % (V/V), à 20 °C

Voir ISO 875.

6.5 Indice d'acide

Voir ISO 1242.

6.6 Indice d'ester après acétylation

Voir ISO 3794.

Durée de la saponification : 3 h.

7 EMBALLAGE, ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE

Voir ISO/R 210 et ISO/R 211.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3525:1979

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6dbed182-97e0-4054-8484-e1d67196fef5/iso-3525-1979>
